

Musées de la Citadelle - Convention avec l'Association des Amis du Muséum de Besançon pour la diffusion de la culture scientifique et technique

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : En 2002 la Ville de Besançon a signé une convention de partenariat avec l'association des Amis du Muséum de Besançon pour des activités de diffusion de la culture scientifique et technique d'animation sur le site et en dehors, en milieu scolaire et associatif, des expositions, des stages pour animateurs scientifiques et/ou enseignants...

Cette convention conclue initialement pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de 3 ans avait fait l'objet d'un avenant de prolongation. La convention a expiré le 30 juin 2008.

Ce partenariat logistique et financier avec le Muséum d'Histoire Naturelle a permis :

- de soutenir les animations et conférences scientifiques à destination des scolaires et du grand public sur le site de la Citadelle et à l'extérieur,
- de collaborer à la mise en place des expositions : Secrets de plantes, Darwin...
- de soutenir au niveau local des manifestations nationales et internationales : Semaine de la Science, campagne EAZA,
- de permettre la réalisation d'un catalogue sur les herbiers du muséum
- de contribuer à l'enrichissement des collections et à leur entretien.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé de passer une nouvelle convention avec l'Association des Amis du Muséum sur les bases suivantes :

* **Mission de l'AMB**

. Elle met ses compétences et ses moyens au sein de la Ville et s'engage à participer à des missions d'animations ou de publication au Muséum avec l'accord du conservateur. Dans ce cadre, elle pourra utiliser, avec l'accord de la Ville, les moyens (locaux, matériels) mis à sa disposition par le Muséum.

* **Obligations de la Ville**

. En contrepartie, la Ville s'engage à associer l'AMB au déroulement des activités du Muséum.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée de 5 ans.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à en décider et, en cas d'accord à autoriser M. le Maire à signer pour l'année 2009/2010 et les années suivantes la convention correspondante avec l'association les Amis du Muséum.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.